

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

2015/09

Lundi 18 mai 2015

NUMÉRO

LE PRINTEMPS SERA CHAUD !

Dans les établissements de notre champ fédéral, tous les personnels subissent des attaques avec une politique salariale honteuse, la dégradation des conditions de travail mettant en danger la santé physique et mentale des personnels.

Sous couvert de plans de retour à l'équilibre, se mettent en place les attaques sur les 35h et les accords OARTT (Organisation, Aménagement et Réduction du Temps de Travail), entraînant des diminutions d'effectifs, des externalisations de services, des restructurations...

Mais les luttes s'organisent par service, par établissement. Faisons-les connaître, répandons « l'espoir CGT » le plus largement :

- le 19 mai, grève aux HCL contre le plan de retour à l'équilibre,
- le 21 mai, grève à l'AP-HP contre la future réforme de l'organisation du temps de travail,
- mobilisation des personnels contre la fermeture de la maternité de l'hôpital Jacques Cartier...

La confiance accordée à la CGT se démontre par le résultat des élections dans les boîtes. La CGT obtient 8 sièges sur 10 à la clinique des Amandiers (Générale de Santé), et ceci dès le premier tour !

Les élections à Orpea se préparent pour le 28 mai et, malgré le terrain hostile, de nombreux camarades se préparent à être représentants du personnel CGT. Pendant ce temps-là, Orpea annonce une croissance de son Chiffre d'Affaires de 25,7 %.

Pas d'augmentation de salaire pour les uns, et prévision de chiffre d'affaires annuel à 2,3 milliards. Aubaine pour les actionnaires !

Pour prolonger le 9 avril, une date sera proposée avant l'été afin d'être en action contre la loi "Santé" dès la rentrée (passage au Sénat mi-septembre a priori), le PLFSS et l'ONDAM.

Nous ne pouvons plus accepter de travailler dans de telles conditions !

Nous ne pouvons pas accepter de prendre en charge la population dans de telles conditions !

La Santé et l'Action sociale doivent retrouver leurs places de service au public et de ciment social.

**« Cela semble toujours impossible,
jusqu'à ce qu'on le fasse »**

Nelson Mandela

SOMMAIRE

- ✓ Lettre aux syndiqués p.2-3
- ✓ Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière prévu le 5 mai 2015 - Déclaration Publique CGT-FO-SUD-UNSA p.4
- ✓ Déclaration liminaire HCPP du 29 avril 2015 p.5-6
- ✓ Les Centres de Rééducation Professionnelle : Dispositifs spécifiques pour la qualification des travailleurs handicapés p.7
- ✓ Élections des représentants du personnel : La CGT 1^{er} syndicat de l'ANRAS ! p.8

ERRATUM

La formation CNRACL
"Commission de Réforme"
aura lieu à Caen les
6 et 7 octobre 2015
et non les 6 et 7 novembre.

N° 2015/09 - Lundi 18 mai 2015

**Fédération Santé
Action Sociale**

**263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX**

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134



Adresse aux syndicats

Cher-e-s camarades,

Le XI^{ème} congrès de notre Fédération de la Santé et de l'Action Sociale s'est déroulé du 23 au 27 mars 2015. Après les débats et les votes qui ont permis de trancher sur des visions différentes du fonctionnement démocratique de notre Fédération, il est grand temps de nous rassembler, pour porter toutes et tous ensemble les nombreuses revendications des personnels qui s'expriment chaque jour dans nos établissements et services.

Nous rassembler, c'est d'abord écouter et respecter cette aspiration à plus de démocratie, à plus de transparence sur nos règles de vie et financières, être davantage en lien avec chaque territoire, chaque syndicat et chaque syndiqué-e.

Nous rassembler, c'est aussi mettre notre Fédération en ordre de bataille à côté des salarié-e-s face aux politiques régressives proposées par le gouvernement et le patronat.

Ce fut le message final des congressistes, ce fut finalement l'essentiel.

Au terme des travaux, les délégué-e-s au congrès ont su faire bloc autour d'un document d'orientation adopté à plus de 95,3%, traduisant une détermination partagée à s'engager dans les luttes, ainsi qu'une soif de nouvelles conquêtes sociales.

La nouvelle Commission Exécutive, issue du vote des délégué-e-s, m'a élue Secrétaire Générale. Ma conception d'une direction fédérale est celle d'une équipe de camarades soudée autour d'un projet collectif partagé. Nos responsabilités doivent être au service des attentes formulées et nous devons les partager au sein de la Commission Exécutive, du Comité National Fédéral, avec un bureau fédéral qui met en œuvre les décisions prises par ses instances. Ce travail de construction a déjà commencé et se poursuit.

Mais la Fédération ne se limite pas à une direction fédérale.

La Fédération est notre bien commun. Aujourd'hui, la Fédération a besoin de se reconstruire, c'est donc aussi un appel à l'engagement de toutes-tous les camarades que je lance. Chacun-e a sa place dans la vie de la Fédération, quel que soit son parcours ou son positionnement.

Nous sommes près de 75 000 syndiqué-e-s. Prenons conscience de notre dynamisme. Renforçons encore notre Fédération, proposons la syndicalisation à nos collègues qui hésitent encore à nous rejoindre.

Rassemblé-e-s et déterminé-e-s, nous pouvons créer le rapport de force nécessaire à la transformation sociale que nous revendiquons.

Les luttes n'attendent pas et nous avons des rendez-vous à ne pas manquer. Nous devons mettre tout en œuvre pour réussir nos futures journées de mobilisation et d'action. Ensemble, faisons vibrer les pavés, déplaçons-nous massivement pour porter nos revendications, dénonçons l'austérité qui met à mal nos services, nos établissements et qui broie au quotidien les personnels dans l'exercice de leur fonctions et missions.

Notre actualité, c'est hélas aussi le passage en force du gouvernement dans le cadre du projet de loi « Santé ».

Redisons-le, cette loi est inamendable et doit être combattue avec toute l'énergie dont nous sommes capables. Son retrait est indiscutable car elle ne fait qu'amplifier les logiques de la loi « Hôpital-Patient-Santé et Territoires ». Elle organise encore davantage un système basé sur la rationalisation des coûts et non sur le service rendu aux usagers. Le projet de loi dit « de modernisation de notre système de santé » représente le plus grand plan social jamais conçu par l'Etat, avec des dizaines de milliers de suppression de postes à la clef et une remise en cause sans équivalent de notre système de protection sociale.

N'oublions pas les autres mesures que nous dénonçons et combattons, comme la réforme territoriale, la loi Macron, le pacte de responsabilité, la réforme de la formation professionnelle qui impactent négativement et sévèrement les acquis et droits des travailleurs. Et pour nos secteurs, la violente remise en cause des "35 heures", comme à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Pour la Fédération, il n'est pas question de toucher à notre "réduction du temps de travail" (RTT), nous appelons à l'action des personnels pour empêcher cette "agression" supplémentaire. Il faut aussi élever le rapport de force pour défendre et améliorer nos conventions collectives. Au vu de l'expérience dans la CCNT51, il est urgent de mobiliser les salarié-e-s pour empêcher la dénonciation de la CCNT66.

Il est donc de notre devoir de construire une prise de conscience de toutes et tous les salarié-e-s de nos secteurs. Face au matraquage médiatique, nous devons redoubler de présence dans les services, expliquer aux professionnel-le-s, informer les usagers, à partir des réalités qu'ils vivent, pour mettre en débat avec eux les enjeux de toutes ces mesures néfastes et les propositions CGT pour mener une autre politique pour d'autres choix de société.

Expliquons-leur qu'il y a des alternatives, que la CGT revendique un projet de loi-cadre Santé en lien avec notre revendication d'un grand service public de santé et d'action sociale qui réponde à leurs besoins.

Portons haut et fort qu'une société solidaire, qu'une protection sociale avec une Sécurité Sociale qui couvre les besoins de chacun-e, qu'un emploi stable ou statutaire pour toutes-tous, qu'une meilleure reconnaissance des qualifications, que de bonnes conditions de travail, que la réduction du temps de travail, que la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers ne constituent pas des charges supplémentaires pour la collectivité mais bien des leviers de progrès social.

C'est la nécessité d'une société plus juste qui motive nos actions, qui protège les plus vulnérables, et cela suppose qu'elle soit moins inégalitaire, qu'elle ne mette pas « le capitalisme », l'argent ainsi que l'Economie comme valeurs principales et seuls modèles possibles. Au contraire, il nous faut une société qui libère l'Homme du besoin, qui lui permette d'être libre de penser et d'agir, de redevenir maître de sa vie.

C'est ce projet émancipateur et moderne que porte la CGT.

C'est d'un syndicalisme à l'offensive nourri d'espoir dont nous avons besoin !

C'est à cette tâche que je m'attèlerai, avec vous toutes et tous, au long de mon mandat de secrétaire générale. Seul l'engagement de chacune et chacun permettra d'aboutir.

Cher-e camarade, je compte sur toi, je compte sur nous, tous ensemble déterminé-e-s pour relever les défis qui nous attendent !

Mes salutations fraternelles et syndicales.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale

Déclaration Publique CGT - FO - SUD - UNSA

Les organisations syndicales siégeant au CSFPH (CGT – FO – UNSA – SUD) dénoncent l'absence de dialogue social au niveau de la fonction Publique Hospitalière, depuis plusieurs mois sur plusieurs dossiers importants, ainsi qu'aucune programmation de réunions spécifiques permettant de les aborder et de trouver la solution négociée et partagée.

Nous nous sommes opposés le 11 septembre 2014 à ce que le projet de loi Santé (devenu depuis, projet de loi de modernisation de la Santé) n'ait fait l'objet que d'une présentation partielle devant le CSFPH (seulement 4 articles soumis à son avis).

Entre autres, ce projet de loi, non seulement, rend obligatoire l'adhésion pour tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire (GHT), mais il prévoit aussi l'assouplissement du droit des groupements de coopération sanitaire (GCS), pour en faciliter la constitution et le fonctionnement, afin d'accompagner la création des GHT, auxquels pourront être associés des établissements privés. Elle prévoit aussi la mise à disposition de plein droit de fonctionnaires aux GCS.

Ces dispositions aggravent la loi HPST en matière de restructuration de l'offre de soins, de destruction d'effectifs, et vont accélérer la privatisation de l'hôpital. Les organisations syndicales de la FPH, vous demandent, Mme la Ministre d'abandonner ces mesures en retirant votre projet de loi.

De plus, les 54 milliards d'économies, dont 3 milliards pour l'hôpital décidés par le gouvernement, dans le cadre de la baisse des dépenses publiques, remettent en cause le service public et l'emploi, conduisant à 22 000 suppressions de postes dans les hôpitaux. Les annonces de nouvelles mesures d'économie dont la diminution programmée du niveau de l'ONDAM, vont amplifier la situation budgétaire catastrophique de la plupart des établissements déjà confrontés à un CREF.

Malgré de très timides informations délivrées par la DGOS au cours de la commission des statuts du 23 avril 2015, nous décidons de ne pas participer aux travaux de ce premier CSFPH qui fait suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Nous attendons des réponses concrètes sur les dossiers suivants, depuis des mois, voir des années :

- L'abrogation de l'ordre national infirmier, ceci dans le prolongement de l'initiative parlementaire prise et votée dans la nuit du 9 au 10 avril 2015 visant à la suppression de l'ordre national infirmier, nous attendons que le Gouvernement reprenne à son compte cette initiative dans un projet de loi spécifique visant à l'abrogation des ordres.
- Le dossier des heures mutualisées départementales dont la prorogation provisoire du dispositif s'éteint le 30 juin 2015. Nous exigeons un nouveau projet de décret sanctuarisant le volume de 1 million 900 mille heures.

- L'absence de ratio promus/promouvables pour les corps de psychologues et pour permettre aux ASHQ l'accès à l'échelle 4 de rémunération, cette absence de ratio est un scandale est une offense faite aux 80 000 personnels de ce corps.
- Concernant l'indemnité de vie chère pour les personnels des DOM partant en formation, les organisations syndicales siégeant au Conseil d'Administration de l'ANFH ont dans un courrier du 16 octobre 2014, saisi les Ministères de la Fonction Publique, de la Santé et des Outre-Mer, sur les conditions de versement de l'indemnité de vie chère dans ces départements pour toutes les formations d'une durée supérieure à 52 jours par an, ainsi que le maintien du régime indemnitaire dans le cas d'un congé de formation professionnelle. Malgré une intervention de nos organisations lors du CCFP du 14 avril dernier, nous n'avons aujourd'hui aucune réponse des pouvoirs publics sur la révision des articles 8 et 31 du décret n° 2008.824 du 21 août 2008.
- Concernant l'arrêté du 12 novembre 1969, relatif au classement des emplois en catégorie active de nos professions, nous constatons qu'à ce jour, bien qu'un arbitrage ait été rendu par le Premier Ministre, nous ne disposons que d'une notification de la Ministre de la Fonction publique, qui ne permet pas à ce stade, une application de cet arrêté à l'ensemble des emplois et grades concernés.
- Nous attendons du ministère de la santé que des mesures soient prises pour l'application pleine et entière de la loi Non Titulaire pour contraindre les établissements à organiser les concours réservés et pour le respect des nouvelles dispositions concernant les contractuels.
- D'autres sujets traînent et dont l'absence de réponses met en difficulté les agents comme la non remise en cause des horaires en 12 heures, l'absence d'évolution du point d'indice...

Nous constatons que sur ces dossiers qui font consensus auprès des organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière, nous sommes dans l'attente depuis plusieurs mois d'arbitrages et de décisions qui ne viennent pas, ce qui nous conduit à adopter la position de boycott du prochain CSFPH que nous prenons aujourd'hui, personne ne peut nous objecter que nous avons tous attiré, à de multiples reprises, l'attention, et du Cabinet de la Ministre, et des services de la DGOS sur l'exaspération qui était la nôtre ainsi que celle des personnels, le silence assourdissant en retour qui nous est opposé nous conduit à officialiser ce que nous avons envisagé.

Nous considérons maintenant que ce geste fort des organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière, permettra au Cabinet de la Ministre et aux services de la DGOS, non seulement d'apporter des réponses claires et des arbitrages positifs sur ces problématiques, mais incitera également l'administration à remettre en place les conditions d'un vrai et constructif dialogue social.

LE PLAN D'ÉCONOMIES 2015-2017 SE MET EN PLACE

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Ce premier HCPP de l'année s'ouvre dans un contexte restreint où l'austérité frappe de plus en plus nos établissements et structures du médico-social du public et du privé avec toutes les conséquences que cela impose sur les professionnels de santé, particulièrement les paramédicaux.

Alors que la première circulaire de la campagne tarifaire et budgétaire 2015 vient d'être publiée, l'ONDAM réduit à 2 % par rapport à 2014 est confirmé.

Le plan d'économies 2015-2017 se met en place. L'objectif est de réaliser 10 milliards d'économies à l'horizon 2017 sur les établissements de santé dont 3 pour les seuls hôpitaux ; ce qui correspond à une réduction de la masse salariale de 860 millions d'€ soit l'équivalent de 22 000 emplois. Là encore, l'objectif de la Ministre est de limiter le taux global national d'évolution de la masse salariale à 1.5 % sur 2015-2017.

Prétextant que son plan n'avait pas vocation à baisser les effectifs hospitaliers, qui aujourd'hui peut nous faire croire que de telles mesures n'auraient pas d'effets sur l'emploi ?

Si l'on y ajoute la baisse des tarifs hospitaliers de 1 %, à condition d'assurer une progression d'activité d'au moins 2.8 % par rapport à 2014, on comprend aisément que le manque de recettes pour les hôpitaux ne pourra se traduire que par des suppressions de postes. Cette baisse de tarifs sera de 2.5 % pour les cliniques privées avec une condition de progression d'activité de 2 %.

Faut-il rappeler que l'ONDAM sera encore amené à être réduit dans les années à venir, on parle aujourd'hui de 1.75 % dès 2016.

Dans le même temps, la loi santé dite "de Modernisation de notre système de santé" a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 14 avril dernier. Ce projet de loi que la CGT condamne fermement, n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels doit faire face notre système de santé et fragilise encore le statut de l'hôpital public. Il ne correspond ni aux besoins de la population, ni à ceux des personnels que nous représentons ! C'est une poursuite, et même une aggravation de la loi HPST.

Cette loi santé :

- Renforce le pouvoir des ARS
- Ne remet pas en cause la T2A
- Impose les Groupements Hospitaliers de Territoire, décidés par les ARS, qui conduiront à des mutualisations imposées, des transferts de personnels, à des fermetures de services, ...etc.
- Ne résout pas les problèmes de démographie des personnels de santé et de reconnaissance des qualifications.

LA CGT REVENDIQUE UN VRAI DÉBAT, LARGE ET PUBLIC, PERMETTANT DE CONSTRUIRE UNE LOI CADRE POUR DÉVELOPPER UNE RÉELLE POLITIQUE DE SANTÉ DANS LAQUELLE LE SERVICE PUBLIC RENFORCÉ JOUERAIT UN RÔLE PRÉPONDÉRANT.

Pour les personnels, il n'y a qu'une annonce qui aurait pu paraître positive dans ce projet de loi : un nouvel engagement de la Ministre à ne pas rendre obligatoire l'inscription aux ordres professionnels pour les salariés, comme elle avait pu le faire en mai 2010 lorsque députée de l'opposition, elle avait déposé un projet de loi, allant dans ce sens. Mais cela, c'était avant... Malheureusement, force est de constater que Mme TOURAINE a changé son fusil d'épaule et reconnaît dorénavant les structures ordinales comme structures de régulation !

.../...

La CGT revendique d'en finir définitivement avec tous les Ordres. Une loi générique doit les abroger. Il faut confier au HCPP et aux tutelles publiques, toutes les missions qui ont été dévolues à ces structures ordinales.

Ces politiques d'austérité à l'encontre de notre système de santé provoquent dégradations des conditions de travail et de prise en charge des usagers remettant en cause quotidiennement la qualité des soins.

Les professionnels sont inquiets et bon nombre d'entre eux se mobilisent pour défendre leur profession et revendiquer une juste reconnaissance professionnelle mais aussi salariale, en lien avec leur niveau de qualification.

- **Les orthophonistes** : Aujourd'hui, le ministère refuse des négociations pour la revalorisation des salaires des orthophonistes salarié-e-s. Et pour cause, puisque le ministère n'a pas de réels arguments à opposer devant le décalage flagrant entre le niveau de qualification (à BAC +4 ans depuis 1986 et +5 depuis 2ans) et leur rémunération ! Après 2 ans de mobilisation, les orthophonistes continuent à démontrer une grande détermination et une réelle patience en vue de l'ouverture de négociations. La situation est urgente, les hôpitaux locaux ou CHU, sont désertés par les orthophonistes avec de lourdes conséquences pour les patients et les étudiants. Les professions dont la réingénierie est terminée ou qui, dans le cas des IBODE et des Puéricultrices, ne sont pas achevées mais ont été reclassées par le protocole du 2 février 2010, n'ont pas -encore- été concernées par le protocole Bachelot et le reclassement annoncé, pourquoi ? Est-ce parce que les reclassements seront réalisés en prenant en considération les grilles réclamées par les professionnels ?
- **Les IADE** : pour l'obtention de grilles salariales conforme au niveau MASTER, la reconnaissance de la pénibilité et l'évolution de leur profession.
- **Les Masseurs-Kinés** qui se mobilisent depuis plusieurs mois, dans l'unité, pour que la réforme de leur formation initiale prenne en compte les évolutions des pratiques, les besoins des professionnels en pédagogie pour former, en recherche, en management afin de ne pas laisser les MK cantonnés à des compétences en clinique de niveau III. La profession doit être à la hauteur des besoins de santé que la population est en droit d'attendre en masso-kinésithérapie. Cela passe également par une reconnaissance de niveau MASTER avec les salaires adaptés.
- **Les Aides-soignant-es** seraient convoqué-es le 26 mai au Ministère pour une réunion de travail. A ce jour, nous n'avons pas été destinataire de la convocation, ni de l'ordre du jour. Pouvez-vous nous indiquer quel est le but de cette réunion et son contenu ?
- La reprise des travaux des réingénieries pour les différentes professions en attente est-elle programmée ?
- **Les Préparateurs en pharmacie hospitalière** souhaitent que des travaux soient ouverts au sein de la DGOS pour revoir l'évolution de leur profession et une future réingénierie de leur diplôme. Un groupe de travail issu de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Pharmacie d'Officine devrait présenter un projet de référentiel d'activités. Qu'a prévu la DGOS sur la gestion de ce dossier ?
- **Les manipulateurs radio** sont toujours en attente d'une évolution du dossier sur le diplôme commun. Le grade Licence sera-t-il également reconnu aux professionnels qui seront diplômés cette année ? Nous avons été surpris de découvrir dans le projet de loi santé de Mme TOURAINE, un article modifiant le cadre de l'exercice de la profession. Comment se fait-il que le HCPP n'ait pas été informé de cette modification ! Dans le même ordre d'idées, des rencontres ont été organisées au sujet du métier de dosimétristes, ainsi que sur le dossier radio-pharmaceutiques sans que les représentants des organisations syndicales n'aient été conviés. La CGT, très attachée aux contenus professionnels, souhaite être associée à tous ces travaux.



La déclaration HCPP
du 29/04/2015
concernant le Projet
d'arrêté relatif à l'admission dans
les instituts préparant au Diplôme
d'Etat de masseur-kinésithérapeute
est disponible sur le site de la
Fédération à l'adresse suivante :

*[http://www.sante.cgt.fr/
Declaracion-HCPP-Projet-d-arrete](http://www.sante.cgt.fr/Declaracion-HCPP-Projet-d-arrete)*

En ce qui concerne le dernier point de l'ordre du jour sur les URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé), notre organisation syndicale ne participera pas aux débats. En tant que représentants des personnels salariés, nous ne donnerons pas d'avis sur les textes qui régissent les professionnels de santé libéraux.

LES CENTRES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR LA QUALIFICATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

AUJOURD'HUI, PASSEPORT POSSIBLE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES
EMBRYON D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS,
POUR BRISER LA SPIRALE DE L'EXCLUSION

LE DISPOSITIF DES CRP MONTRE SON EFFICACITÉ

Chaque année, 280 000 personnes sont reconnues travailleurs handicapés en France.

Le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois supérieur (20 %) à celui des personnes valides. De plus, dans la période actuelle de crise, il croît plus vite : en un an, la hausse du chômage des travailleurs handicapés a été de 13.9 % contre 5.3 % pour le reste de la population.

Le dispositif "Centre de Rééducation Professionnelle" (CRP) est conçu pour répondre aux besoins d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et de fait, participe à cette mission de service public.

80 centres en France – plus de 200 formations proposées – 10 000 stagiaires formés chaque année

Une étude diligentée par le groupe national UGECAM (Union Gestionnaire des Établissements des Caisses d'Assurances Maladie) démontre l'efficacité de ce système. Les chiffres démontrent un retour sur investissement en 26 mois en moyenne (au lieu de 56 mois dans le dispositif de droit commun). 65 % des personnes formées par ce dispositif retrouve un emploi dans une durée de 18 mois. En outre, l'étude met en avant le dispositif d'accompagnement médico-psycho-social intégré comme une véritable valeur ajoutée favorisant un retour à l'emploi plus rapide et plus pérenne.

CE DISPOSITIF CRP EST ACTUELLEMENT MENACÉ

👉 MULTIPLICATION DES OBSTACLES POUR LES ORIENTATIONS EN CRP

Au nom de la non-discrimination, tous les établissements de formation de droit commun ont été ouverts aux personnes handicapées.

Dans le cadre du démantèlement de l'AFPA, les Services d'Orientation Professionnelle ont été intégrés à Pôle-Emploi, dans la confusion, sans logique nationale et sans garantie sur les missions. De ce fait, le travailleur handicapé se voit proposer en priorité des actions courtes, non qualifiantes ou inadaptées à sa situation, mais moins « coûteuses » que dans un CRP, rendant plus difficile son insertion.

👉 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ UNIQUEMENT BUDGÉTAIRE

Plusieurs éléments montrent que le seul objectif est de réduire les coûts de structures CRP en faisant fi des besoins humains liés à leurs missions.

- Les services de tutelles, notamment les ARS se dotent de tous les outils permettant de mettre en place la convergence tarifaire avec des analyses et comparaisons d'indicateurs essentiellement financiers.
- Un grand nombre d'établissements fonctionnent à budget constant depuis de nombreuses années.
- Dans plusieurs CRP, les directions commencent à s'inscrire dans cette logique en remplaçant des formations qualifiantes par des actions non pérennes, en réponse à des appels d'offres.

Les salariés de ces centres en subissent directement les conséquences : dégradations des conditions de travail et des salaires.

👉 LES RÉMUNÉRATIONS DES STAGIAIRES TOUJOURS FRAGILES

L'enveloppe des rémunérations des stagiaires est fixée chaque année, sans garantie quant au niveau réel des besoins.

De plus, aucune suite n'a été donnée par les ministères concernés, aux engagements qu'ils avaient pris de travailler sur un statut des "stagiaires en CRP" permettant des ouvertures de droits à la retraite et aux indemnités chômage. C'est une revendication portée depuis longtemps par le collectif CGT des CRP, qui a soutenu des mobilisations de stagiaires à plusieurs reprises.

👉 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS

Sous la pression des ARS, les associations gérant un ou un petit nombre de CRP sont incitées à se rapprocher de plus grosses structures et à négocier cette fusion.

- **Quelles conséquences pour les salarié-e-s ?**
Les avantages acquis par les salarié-e-s de ces petits établissements pourraient être remis en question, au détriment de l'équité entre collègues d'une même profession.
- **Quelles conséquences pour les usagers ?**
L'offre de formation à laquelle peuvent prétendre les usagers et la proximité de cette offre risquent d'être remises en cause.

QUELLES PERSPECTIVES ?

AUJOURD'HUI, PASSEPORT POSSIBLE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES, CE DISPOSITIF PEUT DEVENIR LE PREMIER MAILLON D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE POUR TOUS.

- 👉 Droit pour chaque salarié à une continuité et à une progression de carrière, de salaire et de qualification tout au long de son activité professionnelle,
- 👉 Droit attaché à la personne, financé par une contribution des employeurs par la cotisation,
- 👉 Mise à profit d'une période entre deux emplois pour bénéficier d'une formation qualifiante, avec la possibilité d'un accompagnement médico-social, pour parvenir à un vrai retour à un travail salarié.

L'activité mise en œuvre chaque jour dans nos établissements démontre la faisabilité de cette revendication... pour briser la spirale de l'exclusion !

**UNE JOURNÉE D'ÉTUDE AUTOUR DU THÈME "FORMATION HANDICAPÉ"
SERA ORGANISÉE LE 27 MAI 2015 À MONTREUIL.**



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

LA CGT 1^{er} SYNDICAT DE L'ANRAS !

LES 10 ET 24 MARS DERNIER, LES 1 700 SALARIÉ-E-S DE L'ANRAS ONT VOTÉ POUR ÉLIRE LEURS REPRÉSENTANT-E-S DÉLÉGUÉ-E-S DU PERSONNEL ET LEURS ÉLU-E-S AUX COMITÉS D'ÉTABLISSEMENTS POUR 4 ANS.

Le taux de participation exceptionnel de 82,87 % démontre le grand intérêt des salarié-e-s pour leurs instances représentatives du personnel (IRP) et leur volonté d'être défendus efficacement face aux « mauvais coups » que préparent nos employeurs du secteur dans les mois qui viennent (dénonciation de la CC66, remise en cause de la formation professionnelle, du Code du Travail, etc).

Les salarié-e-s attendent également beaucoup de leurs représentants, plus particulièrement de la CGT face aux conditions de travail qui se dégradent dans tous les établissements de manière inquiétante.

La représentativité des syndicats l'ANRAS s'établit donc comme suit :

- ▣▶ **CGT : 44,6 %**
- ▣▶ **SUD santé sociaux : 21,92 %**
- ▣▶ **FO : 15,75 %**
- ▣▶ **CFDT : 12,87 %**
- ▣▶ **CFE-CGC (sur le collège cadres) : 55,67 %**

Ainsi, les urnes ont parlé !

Les résultats définitifs concernant les élections DP et CE sur l'ensemble des établissements sont sans appel.

La CGT, qui arrive très largement en tête, voit son score renforcé et légitimé par le vote massif et démocratique des salarié-e-s qui ont majoritairement renouvelé leur confiance en notre organisation.

Nous les en remercions chaleureusement.
Nous continuerons à porter leur vote dans la lutte permanente pour la sauvegarde,

l'amélioration de leurs conditions de travail et la prise en charge de qualité des usagers.

Le très bon résultat de la CGT est d'autant plus significatif que ces élections ont été émaillées de multiples incidents à l'initiative de l'Association qui, relayée par certains directeurs d'établissements, n'a eu de cesse, tout au long du scrutin, de tenter d'imposer unilatéralement sa propre interprétation du protocole électoral signé pourtant par tous les partenaires sociaux, engendrant partout, la confusion la plus totale.

La CGT a toujours scrupuleusement et loyalement respecté et appliqué l'accord conclu, n'hésitant pas à interpeller la direction générale chaque fois qu'un incident intervenait dans le processus électoral. En vain, au regard de la véritable cacophonie qui s'en est suivie sur les établissements.

L'organisation défailante de ces élections constitue de fait un signal des plus négatifs pour l'avenir, qui a inévitablement entaché la confiance indispensable à un dialogue social franc et de qualité.

La CGT réaffirme cependant sans ambiguïté pour sa part, sa volonté de poursuivre dans la voie de la négociation et du dialogue dans le seul intérêt des salarié-e-s auprès desquels elle continuera de s'engager avec conviction et détermination.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour la défense de nos conditions de travail, de nos établissements, des usagers qui nous sont confiés, de notre secteur et de nos conventions collectives aujourd'hui gravement menacés !

LA CGT SE VEUT FORCE DE PROPOSITIONS ET SERA PLUS QUE JAMAIS AU CÔTÉ DES SALARIÉ-E-S POUR LES LUTTES À VENIR !